

BULLETIN MUNICIPAL 2017



EDITION 2018

MOT DU MAIRE

Comme de coutume à cette époque de l'année, nous vous communiquons notre bulletin municipal et je profite de cette occasion pour vous adresser ces quelques mots concernant la vie communale.

Saint-Florel reste une commune attractive puisque 8 maisons sont sorties de terre en 2017, et un autre permis de construire est en cours d'instruction.

La population n'atteint pas encore les 500 habitants ! L'INSEE en compte 498 !

Depuis le 01 janvier 2017, la Communauté de communes de Montebourg a donc laissé la place à la Communauté d'Agglomération du Cotentin et nous devons nous en accommoder, et soyons satisfaits qu'un pôle de proximité présidé par Mme CASTELEIN Christelle, soit maintenu.

Concernant les compétences non reprises par la Communauté d'Agglomération le Cotentin tels que les écoles, la restauration scolaire, les ensembles sportifs, etc..., un service commun va être créé avec l'ensemble des 22 communes de « l'ancienne Com-com » pour gérer le fonctionnement de ces différents services.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence « Eau et Assainissement » a été créée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, tous les personnels qui géraient la proximité de ces services sont restés à Montebourg dans les locaux du Syndicat des Eaux, le responsable est M. Patrick CEUNINCK.

Concernant les travaux réalisés en 2017, la remise en état du chemin de la Guinguette a été réalisée en enrobé à chaud. Un chemin bordant la route de Vaudiville a été busé et empierré. Les autres chemins communaux ont été également entretenus.

.Pour l'entretien du cimetière, la municipalité a opté pour la solution zéro phyto. Cela engendrera, à certaines périodes de l'année, la pousse d'ordures dans les allées et autour des tombes. L'entretien manuel sera donc plus long ! Merci de votre compréhension.

Le gros projet qui est la rénovation et l'extension de la salle des fêtes touche à sa fin, la mise en service est une question de semaines, vous aurez plus de détails de ce chantier dans ce bulletin

Je tiens à remercier les élus, le personnel communal et les associations avec lesquels j'ai plaisir à travailler pour le bien-être de la commune.

En mon nom personnel, je vous souhaite à tous et à toute une bonne année 2018 ainsi qu'une bonne santé.

Le Maire, Jacques ONFROY.

DEMOGRAPHIE

NAISSANCES

Félicitations aux parents

TREBERT Lalie née le 05 août 2017

LAMACHE Justine née le 11 octobre 2017

MARIAGE

Tous nos vœux de bonheur aux époux

Mme LAGOUE Laurence et M. BERNARD Jean-Christophe unis le 27 avril 2017

DÉCÈS

Sincères condoléances aux familles

EVRARD Michel, 12 juillet 2017 dans sa 87^{ème} année

COLAS, épouse CLIN, le 29 septembre 2017 dans sa 82^{ème} année

SUBVENTIONS 2017

Subventions annuelles:

Ligue nationale contre le cancer	30,00 €
Association des Aveugles et malvoyants de la Manche	15,00 €
Secours Catholique	15,00 €
ESAT de Montebourg (ANEPH)	30,00 €
Banque alimentaire de Saint Lô	15,00 €
Union des Donneurs de sang Nord Cotentin	15,00 €
Association Rêves	15,00 €
Comité des Fêtes de Saint-Floxel	150,00 €
Saint Floxel Animations	70,00 €
Fonds solidarité accès au logement (montant demandé 0,60 € par habitants)	115,00 €
Fond d'aide aux jeunes en difficulté de la Manche	100,00 €
	570,00 €

Subventions pour les activités scolaires des enfants de la commune:

École maternelle de Montebourg, découverte de la mer, 13 enfants x 5€	65,00 €
Association parents élèves école Notre Dame de Montebourg, 10 enfants x 5 €	50,00 €
Foyer Socio-éducatif Collège Tiphaigne de la Roche, 15 enfants x 5 €	75,00 €
Collège Tiphaigne de la Roche, subventions F.S.E, 14 enfants x 5 €	70,00 €
Collège Tiphaigne de la Roche, Voyage en Provence, 3 enfants x 10 €	30,00 €
Collège Tiphaigne de la Roche, Voyage en Espagne, 2 enfants x 10 €	20,00 €
	310,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES

Produits des services du domaine	873.51 €
Impôts et taxes	83 220.33 €
Dotations et participations	82 148.52 €
Autres produits de gestion	10 307.60 €
Produits financiers	0.86 €
Produits exceptionnel(Don)	20.00 €
Total des recettes de fonctionnement	176 570.82 €

DEPENSES

Charges à caractère général	33 260.31 €
Charges de personnel	33 021.53 €
Autres charges de gestion courante	16 070.77 €
Charges financières	1 875.29 €
Atténuation des produits	30 576.00 €
Amortissements carte communale et subvention	5 210.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	120 013.90 €

Excédent de fonctionnement 2017

56 556.92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

FC TVA	7 263.03 €
Emprunt salle des fêtes	200 000.00 €
TAXE AMENAGEMENT	1 714.96
Amortissement carte communale	2 210.00 €
Amortissement subvention	3 000.00 €
Diverses subventions	35 760.00 €
Total des recettes d'investissement	249 947.99 €

DEPENSES

Remboursements emprunts	4 851.85 €
Salle communale	357 919.34 €
Travaux de bâtiments	0.00 F
Matériel	0.00 €
Voirie	25 740.80 €
Taxe aménagement salle	1 473.00 €
Total des dépenses d'investissement	389 984.99 €

Excédent d'investissement 2017

-140 037.00 €

RESULTAT D'ENSEMBLE 2017

-83 480.08 €

Le résultat négatif de la section investissement s'explique par le fait que les subventions prises en compte pour le projet salle communale, seront versées en 2018, après règlement de toutes les factures.

INFORMATIONS MAIRIE

Mme FRANCOIS Christelle, depuis le 01 mars 2017 est officiellement notre secrétaire de notre mairie 15 heures par semaine. En poste depuis février 2001, elle faisait partie du personnel communautaire et été mise à disposition dans 4 communes qui versaient à la Communauté de Communes une indemnité proportionnelle aux nombres d'heures travaillées.

Craignant les conséquences de la création de la Communauté d'Agglomération « Le Cotentin », Mme FRANCOIS avait émis le souhait d'être embauché directement par les communes. Le 15 décembre 2016, le conseil municipal avait voté favorablement, ainsi que les conseils municipaux des communes de Lestre, Ozeville, Vaudreville.

Travaux de voirie

Réfection de la route de la Guinguette : Par l'entreprise ROUSTIAU de Hémevez

Réfection en enrobé à chaud (160 m) 13 830,80 € TTC

Pose d'un busage d'un diamètre de 300 mm sur 12 m linéaire 1104.00 € TTC

TOTAL 14934.80 € TTC

Réfection chemin communal : Par l'entreprise LECONTE de Montebourg

Pose de buses et empièchement (65 m) 7104,00 € TTC



La route de la Guinguette avant et après sa réfection. Cette route n'avait pas été refaite depuis environ 30 ans.



La réfection de cette voie a connu un certain retard par rapport à sa programmation initiale, notamment parce que l'entreprise retenue pour les travaux ne possède pas tout le matériel nécessaire pour l'enrobé à chaud et doit le louer en tenant compte des besoins des entreprises et de la priorité de leurs chantiers.

Le chemin communal bordant la route de Vaudreville, inutilisé depuis un bon nombre d'années a été busé et empièré. Ce chemin dessert deux parcelles constructibles et permet également à M MEUNIER, artisan d'accéder à son hangar construit récemment afin de développer son entreprise.

Emprunt salle communale

Lors de sa réunion du 13 février 2017, le Conseil municipal a délibéré pour le prêt pour les travaux de la salle communale.

Présents : ONFROY Jacques, GUILBERT Joël, LELONG Joëlle, FORTIN Denis, FRIGOT Stéphanie, LEMIERE Isabelle, MINERBE Sylvie

Absents : PASQUETTE Miguel, LESACHEY Pierrette pouvoir à LELONG Joëlle

3 propositions de prêt d'un montant de 200 000 € sur 20 ans à taux fixe et à échéances trimestrielles.

Crédit Agricole : Taux 2,2 %, échéance 3096,96 €, coût du crédit 47757,04 €, frais de dossier 400 €.

Crédit Mutuel : Taux 1,89 %, échéance 3008,03 €, coût du crédit 40642,31 €, frais de dossier 200 €.

Caisse d'Epargne: Taux 2,2 %, échéance 2976,85 €, coût du crédit 38148,00 €, frais de dossier 200 €.

La proposition de la caisse d'Épargne est retenue par

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 2

SALLE COMMUNALE

Après une partie démolition réalisée avec l'aide de bénévoles les samedis d'octobre 2016, le début des travaux par les entreprises ont débuté mi-mars, notamment la partie démolition restant à charge des entreprises. Ensuite cela été la phase désamiantage du sol de la salle et parallèlement le gros œuvre pour l'extension ainsi que les travaux de maçonnerie extérieures sur la partie existante.

Pendant ce temps, il y a eu également la création du parking et la pose de la fosse toutes eaux et de l'épandage. Le maître d'œuvre prévoit la fin des travaux de la salle communale pour le mois de mars 2018.



Le parking fini



La fosse toutes eaux avant sa pose



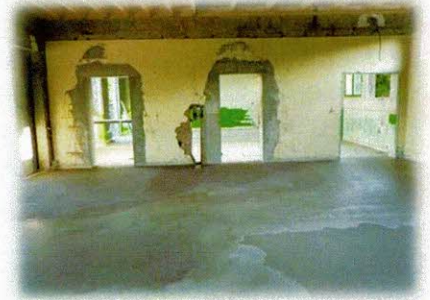
Emplacement de l'épandage

Coût de ces travaux :

ASSAINISSEMENT	ETS MAUGER	18 162.00 €
PARKING	ETS MAUGER	11 133.60 €
TOTAL		29 295,60 €

Ces travaux ont été faits sous notre maîtrise d'œuvre car cela a permis d'économiser les 8% demandés par le maître d'œuvre pour le suivi du chantier. Les travaux d'assainissement sont éligibles aux subventions de l'Agence de l'Eau qui nous seront versées en 2018.

Petit aperçu des différentes phases de transformation de la salle.



Ci-après, le tableau des factures réglées en 2017.

LOTS	ENTREPRISE	MONTANTS TTC
DESAMIANTAGE	ETS SOLERTIA	13 537.80 €
VRD-DEMOLITION-GROS ŒUVRE	ETS FAUCILLON	121 251.88 €
ETANCHEITE SUR DALLE BETON-BARDAGE ARDOISE ZING ET BOIS	ETS LEDUC	12 932.32 €
MENUISERIES EXTERIEURES PVC ET ALUMINIUM- SERRURERIE	ETS LOIT	38 571.60 €
MENUISERIES INTERIEURES- PLATRERIE- PLAFONDS	ETS AMC- FOLLIOT	36 317.60 €
CARRELAGE-FAIENCE	ETS FAUCILLON	29 570.06 €
ÉLECTRICITÉ	ETS LEFEVRE	900.19 €
PLOMBERIE-VENTILATION- CHAUFFAGE- REPOSE DES ELEMENTS DE CUISINE	TABARIN et ENTZMANN	45 621.24 €
CONTRÔLE TECHNIQUE OUVRAGE	SOCOTEC	2 268.00 €
COORDONNATEUR SÉCURITÉ et PROTECTION DE LA SANTÉ	APAVE	3 397.20 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE	CABINET BOISROUX	18 413.93 €
Fournitures inox, quincaillerie et accessoires		729.00 €
TOTAL		323 510.82 €

Pour rappel, le budget initial prévu pour la salle était de 342 946,93 € HT + 8% du montant des factures des entreprises pour la maîtrise d'œuvre, soit 370382,68 € HT et 444 459,22 € TTC. Le budget final devrait être supérieur, compte tenu de plus-values souhaitées par le conseil municipal, notamment pour l'éclairage LED, l'installation de matériels de sonorisation et de vidéo projection, l'enfouissement du câble pour l'alimentation de la salle et également l'achat de protections murales posées par nos soins.

A noter que la subvention du département devrait aussi être supérieure. Le règlement des dernières factures et le versement des subventions permettront de connaître précisément le coût réel de l'opération.

M Miguel PASQUETTE, conseiller municipal, nous a permis de conserver l'évier de l'ancienne salle, puisque il a fabriqué un support en inox et a également réalisé d'autres supports en inox pour s'adapter aux dimensions des pièces.

M Xavier REVERT, habitant, a accepté de faire le trou d'encastrement du compteur électrique dans le mur de la cour, cela sous la pluie suite à la demande expresse d'ENEDIS souhaitant intervenir le lendemain.

Lors de la réunion du 27 février 2018, le conseil municipal a voté pour les tarifs de location ainsi que le règlement intérieur de la salle.

En tant que Saint Floxelais, vous bénéficierez d'un tarif moins élevé, et aussi nous vous demandons de bien vouloir ne pas servir de « prête-nom » à des loueurs hors commune.

Le règlement complet, ainsi que le contrat de location sont à votre disposition à la mairie pour vos réservations, notre salle devrait être disponible à la location début mai, sous réserve de l'avis favorable de la commission de sécurité qui visitera prochainement les locaux.

Location salle communale de Saint Floxel

Règlement et contrat

(Délibération du 27/02/2018)

Conditions générales :

La salle communale est la propriété de la commune et de ce fait la gestion en est assurée par la mairie.
 La salle est équipée pour 100 personnes assises.
 La vaisselle n'est pas fournie mais peut être louée en supplément.
 La municipalité, les associations et les habitants de la commune auront la priorité sur tout organisme, association ou personne extérieurs si une date n'a pas été arrêtée définitivement.
 La municipalité se réserve le droit d'annuler une réservation sans préavis ni indemnité pour **cas de force majeure** (problème de sécurité, travaux, élections...).

Réservation :

Les réservations seront considérées comme définitives après la signature du contrat accompagné du versement d'arrhes d'un montant de **100 €**.

La location ne se fait qu'à des personnes majeures et ne doit en aucun cas être occupée par des mineurs non accompagnés.

La sous-location est strictement interdite, le signataire du contrat sera l'unique responsable.

Au plus tard quinze jours avant la date de la réservation, le loueur devra :

- Remettre une attestation d'assurance responsabilité civile à son nom,
- Préciser la vaisselle nécessaire,
- Déposer un chèque de caution de **500 €** pour la salle,

Il est possible d'utiliser le matériel de sonorisation et de vidéo projection qui est sous clef. La demande doit être faite lors de la réservation en s'engageant à respecter les conditions d'utilisation. (Voir annexe).

- Déposer un chèque de caution de **300 €** pour ce matériel

Les cautions seront rendues si aucuns dégâts ne sont constatés.

Pour les associations organisant une manifestation ouverte au public :

Une demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons est obligatoire.

L'autorisation est soumise à l'exercice du pouvoir de police du maire en ce qui concerne les heures d'ouverture, les règles d'hygiène et de sécurité, l'ordre public et la réglementation sur l'ivresse publique.

Les organisateurs de soirées dansantes doivent être en règle auprès de la SACEM.

Tarifs :

TARIFS	La journée	Le week-end	Vin d'honneur	Inhumation (café)
Habitants de la commune	130.00 €	220.00 €	60.00 €	20.00 €
Hors commune	160.00 €	270.00 €	80.00 €	20.00 €
Associations communales	1 GRATUITE PAR AN			
	puis 80.00 €	puis 130.00 €		
Associations hors commune	130.00 €	220.00 €		

Il conviendra d'ajouter à ce tarif, 1.00 € par couvert et l'accès à l'énergie.

Utilisation de la salle communale

La remise des clefs se fera à partir de 18 H la veille de la location et elles seront récupérées le mardi suivant
Un état des lieux sera fait avant et après la location.

L'utilisateur s'assurera de laisser les lieux dans l'état où il les a trouvés à son arrivée. S'il constate le moindre problème, il devra en informer la mairie.

Chaque utilisateur reconnaît :

- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les respecter,
- avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction d'incendie et avoir pris connaissance des issues de secours,

Le locataire évitera toute activité susceptible d'occasionner une nuisance pour le voisinage de quelque nature que ce soit (feux d'artifice, pétards).

Les portes et fenêtres devront être fermées après 22 H 00 et jusqu'à 7 H 00 le lendemain matin.

Il est interdit:

- de procéder à des modifications sur les installations existantes,
- de bloquer les issues de secours,
- de fumer ou de vapoter dans les locaux,
- de fixer sur les murs et au plafond, hormis aux endroits prévus à cet effet.
- de mettre des détergents dans les toilettes.

Nettoyage et rangement

La salle devra être rendue propre, les utilisateurs devront enlever leurs sacs poubelles et ramasser les papiers et mégots à l'extérieur.

Les chaises devront être empilées par 10, les tables devront être nettoyées mais non pliées.

La somme de **50.00 €** pourra être retenue pour le ménage non effectué correctement.

Le loueur, quel qu'il soit, s'engage à appliquer le présent règlement et en cas de non-respect, la municipalité se réserve le droit de lui refuser une location ultérieure.

NOM : Prénom :

Adresse

.....

CP:./.../.../.../.../.../

VILLE :

Date de location souhaitée :...../...../.....

Week-end

Acompte versé le/..../.....

Location de vaisselle: oui, nb : non

Location matériel sono et vidéo projection oui : non

Caution salle versée le .../.../..... Caution matériel sono et vidéo projection versée le .../.../.....

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de location de la salle communale adoptées par le conseil municipal et mises en place à compter du **01 MAI 2018.**

Signature (précéder de la mention lu et approuvé)

Le Maire pour accord

RÉSULTATS ÉLECTIONS 2017

Élection présidentielle:

Résultats de la commune au 1^{er} tour

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	91	23,33	27,16
M. Jean-Luc MÉLENCHON	64	16,41	19,10
Mme Marine LE PEN	63	16,15	18,81
M. François FILLON	56	14,36	16,72
M. Benoît HAMON	35	8,97	10,45
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	15	3,85	4,48
Mme Nathalie ARTHAUD	4	1,03	1,19
M. François ASSELINEAU	4	1,03	1,19
M. Jean LASSALLE	2	0,51	0,60
M. Philippe POUTOU	1	0,26	0,30
M. Jacques CHEMINADE	0	0,00	0,00

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	390		
Abstentions	50	12,82	
Votants	340	87,18	
Blancs	5	1,28	1,47
Nuls	0	0,00	0,00
Exprimés	335	85,90	98,53

Résultats de la commune au 2^{ème} tour

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	188	48,21	66,90
Mme Marine LE PEN	93	23,85	33,10

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	390		
Abstentions	73	18,72	
Votants	317	81,28	
Blancs	25	6,41	7,89
Nuls	11	2,82	3,47
Exprimés	281	72,05	88,64

Élections législatives:

Résultats de la commune au 1^{er} tour

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
Mme Benoîte NOUET	REM	74	18,97	33,64
M. Philippe GOSSELIN	LR	59	15,13	26,82
M. Aurélien MARION	FI	32	8,21	14,55
Mme Clémence MAULAT	SOC	23	5,90	10,45
M. Franck SIMON	FN	22	5,64	10,00
M. Jérôme VIRLOUVET	ECO	6	1,54	2,73
Mme Corinne VAUTIER	COM	3	0,77	1,36
M. Lionel CARAU	EXD	1	0,26	0,45
M. David GUILLAUME	DIV	0	0,00	0,00
M. Philippe RETO	DVG	0	0,00	0,00
Mme Olivia LEWI	EXG	0	0,00	0,00

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	390		
Abstentions	163	41,79	
Votants	227	58,21	
Blancs	6	1,54	2,64
Nuls	1	0,26	0,44
Exprimés	220	56,41	96,92

Résultats de la commune au 2^{ème} tour

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Philippe GOSSELIN	LR	83	21,28	52,20
Mme Benoîte NOUET	REM	76	19,49	47,80

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	390		
Abstentions	209	53,59	
Votants	181	46,41	
Blancs	15	3,85	8,29
Nuls	7	1,79	3,87
Exprimés	159	40,77	87,85

La Communauté d'agglomération Le Cotentin

Comme vous le savez, au 1er janvier 2017 est née la Communauté d'Agglomération « Le Cotentin », regroupant les anciennes Communautés de communes :

Cœur du Cotentin- Communauté communes de Montebourg- de la Vallée de l'Ouve- de la Côte des Isles des Pieux- Douve et Divette, de La Saire, de Saint-Pierre-Eglise et du Val de Saire ; auxquelles s'ajoutent les deux Communes Nouvelles de La Hague et de Cherbourg-en-Cotentin.

Les structures évoluent mais la proximité des services reste inchangée ! En effet, les Pôles de Proximité prennent le relais des ex-Communautés de communes et deviennent les portes d'entrée de l'agglomération pour les habitants. Leurs actions s'inscrivent dans la même veine que celles des anciennes collectivités afin de faciliter les démarches des usagers :

Inscriptions restauration scolaire, activités extra scolaires, interventions concernant l'eau et l'assainissement, fourniture de badges d'accès aux déchetteries, etc.

Mme Christelle CASTELEIN est présidente du Pôle de Proximité de la Région de Montebourg et M Christian Prime, ancien président, occupe dorénavant le poste de vice-président chargé des finances et de la commande publique de la Communauté d'agglomération du Cotentin.



L'agglomération du Cotentin c'est :

1 400 km²,

182 000 habitants répartis sur 132 communes

221 élus communautaires.

860 agents

C'est aussi, la 4ème puissance de la Région (en nombre d'habitants), après Rouen Métropole, Caen-la-Mer et la Communauté d'agglomération havraise. et la 14ème agglomération la plus peuplée de France.

Pour son fonctionnement, il y a deux sortes de réunions :

- Les séances plénières pour valider les grandes orientations et adopter les contributions.
- Les commissions thématiques et groupes de travail pour élaborer les avis et les contributions

* Une Commune Nouvelle est une commune issue de la fusion des anciennes communes fondatrices devenues alors « communes déléguées », sous le même principe que les arrondissements de Paris, Lyon ou Marseille.

D'autres Communes Nouvelles composent le territoire : Vicq-sur-Mer, Gonnevillle- Le Theil ou encore Bricquebec-en-Cotentin. Cependant, seules les Communes Nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague recouvrent entièrement le périmètre des anciens EPCI de la CUC et la Communauté de communes de la Hague.

REPAS DES AINES

Le repas des aînés de notre commune est toujours organisé le premier samedi du mois d'octobre, cela est dû au calendrier annuel élaboré par le prêtre de la paroisse en accord avec les maires des différentes communes. C'est donc le samedi 07 Octobre qu'il s'est déroulé.

A 11h00, le Père Michel LEBLOND, prêtre de la paroisse de MONTEBOURG, a célébré la messe qui précède le repas, assisté de M Daniel VARETTE à l'harmonium. Une remise de gerbe a également eu lieu, afin de commémorer les victimes militaires et civiles de notre commune. Comme l'année dernière, c'est à la salle communale de Joganville, compte tenu des travaux en cours dans notre salle communale que le repas avec 66 convives, a eu lieu.

Mmes LESACHEY Pierrette et ONFROY Denise, s'étaient chargées de la phase décoration des tables, qui une nouvelle fois a séduit les participants.

M le Maire a souhaité la bienvenue à l'assemblée et il l'a invité à déguster les frugalités préparées par, M Cyrille LECONTE, traiteur à Montebourg qui avait concocté le menu suivant,



Léa FRANCOIS, Céline GUILBERT et Meredith FAUDEMÉR, ont assuré le service bénévolement et elles ont pallié, avec efficacité, l'absence de dernière minute d'une serveuse bénévole initialement prévue.

Il est a signalé que Ghislaine Corbin, employée à temps partiel dans notre commune qui apporte habituellement son aide gracieusement au service, ne pouvait être présente pour la première fois depuis 30 ans.

Chaque année, c'est un moment de convivialité attendu par nos aînés et gageons que le repas de l'année 2018, aura une saveur particulière puisqu'il aura lieu dans notre salle communale après deux années de délocalisation.



M le Maire, Jacques ONFROY et son épouse, entourés de Mme CLAIRET et de M.MARIE, les doyens présents au repas.

ARBRE DE NOËL

Cette année encore, le Père Noël avait organisé son goûter à la salle des fêtes de Joganville. Le 17 décembre dernier, le vieux bonhomme en rouge et blanc avait donc donné rendez-vous aux 83 enfants de la commune, âgés de 11 ans au plus, à participer à l'arbre de Noël.

Comme l'an passé, le Comité des fêtes de Saint-Florel s'est joint à la manifestation, en proposant aux petits (et grands !) enfants, un spectacle de cinéma théâtral. Présentée par Jacques Roullier de la compagnie Cicadelle 35, la représentation s'est déroulée devant des spectateurs captivés par « La magie de Noël ». Le spectacle a été rythmé d'interactions entre l'écran et le personnage et de chansons participatives. A la fin de la représentation, le Père Noël a fait la surprise de son arrivée, et aussitôt, les yeux des 54 enfants venus avec leurs parents, se sont illuminés.

Comme tous les ans, le Père Noël avait les bras bien chargés et a fait sa distribution au pied du sapin. Même les plus timides ont tout de même approché le bonhomme pour recevoir leur cadeau. Jeux d'éveil pour les plus petits, jeux de construction, jeux de société pour les plus grands et encore bien d'autres surprises... Chaque enfant a reçu un cadeau adapté à son âge!

L'après midi s'est donc déroulé en chansons et dans la joie, autour de gâteaux et jus de fruit. Il s'est clôturé par la traditionnelle photo avec le Père Noël, avant que celui-ci ne reparte préparer ses rennes pour sa grande tournée de la nuit de Noël...



SAINT FLOXEL ANIMATIONS

En ce début d'année 2018, j'ai le plaisir de présenter à tous les habitants de Saint Floxel tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

- Au cours de l'année 2017, diverses activités vous ont été proposées :
- le dimanche 30 avril, nous sommes allés au Zénith de Caen pour assister au spectacle STARS 80
 - le lundi 8 mai notre randonnée de printemps nous a emmenés à la découverte des communes de Quinéville et Lestre,
 - le dimanche 1er octobre, la randonnée d'automne s'est déroulée sur la commune de Saint Floxel,



- le dimanche 16 décembre, nous avons clôturé l'année au Cabaret Le Tambour à Saint Vaast la Hougue. Nous avons consommé un excellent repas tout en appréciant le spectacle de la troupe du cabaret.

Pour l'année 2018, les randonnées de printemps et d'automne sont reconduites (le 8 mai et le 7 octobre), deux randonnées supplémentaires devraient être proposées (une en mars et une en décembre). Les autres activités ne sont pas encore définitivement arrêtées. Vous serez informés par voie de presse ou dans vos boîtes aux lettres au fur et à mesure de leur déroulement.

Je profite de cette occasion pour remercier les membres du conseil d'administration pour leur précieuse collaboration.

Au plaisir de vous rencontrer lors de nos prochaines manifestations.

Pour l'association
Le président

Michel DORAPHE

Nous joindre

DORAPHE Michel 02.33.41.11.48

VALOGNES Patricia 02.33.41.80.44

LE COMITÉ DES FÊTES

2017 est derrière nous, place à 2018, et en cette occasion je vous présente en mon nom personnel et celui des membres du comité des fêtes, nos meilleurs vœux.

Les activités du comité des fêtes en 2017 ont débuté par le méchoui « Guinguette » qui a eu lieu le 25 juin, dans une bonne ambiance et une participation en légère hausse.

Samedi 01 juillet, nous avons organisé pour la 1^{ère} fois un apéro-concert, peut-être n'avons-nous pas annoncé cet événement suffisamment au regard des personnes venues y assister, mais le duo Sam et Pat, a réjoui l'auditoire et a même terminé la soirée en accompagnant une Saint Floxelaise qui nous a interprété « Petit Gonzales » de bien belle manière !

Début septembre, comme chaque année, a eu lieu le loto à la salle des fêtes de Montebourg et comme chaque fois, avec succès.

Nos manifestations auraient dû s'arrêter là, mais notre souhait étant de toucher toutes les générations et aussi d'être utile à la commune, nous avons donc organisé un concours de dessins pour les enfants de 3 à 11ans répartis en 3 catégories d'âge avec comme thème « Halloween ».

Belle surprise, puisque 18 enfants ont participé avec beaucoup d'imagination et respectant bien le thème, et quel dilemme pour choisir les lauréats, tant nous avons des talents dans la commune.



Tom DORAPHÉ, 3 ans



Antonin MAUNOURY, 8 ans

Les dessins des gagnants !



Hugo LEFRANÇOIS, 10 ans

Les gagnants des différentes catégories ont reçu un bon d'achat de 20 € à valoir au Bazar de Montebourg. Chaque participant a été récompensé.

Le comité a souhaité apporter sa contribution pour l'équipement de notre salle communale en organisant un loto le 25 novembre 2017. Tous les bénéfices ont servi à cet effet. Les entreprises réalisant les travaux, quelques commerçants de Montebourg, ainsi que les habitants de la commune ont été sollicités pour la dotation et la confection de gâteaux. Nous avons donc eu des lots offerts et quelques dons en argent. Malgré ce soutien et la participation de Saint Floxelais, ce loto n'aura pas eu le bénéfice attendu, tant la concurrence de lotos organisés ce jour-là dans les communes environnantes a été importante. Merci à tous et à toutes.

Le bénéfice a été de 830 €. Le comité des fêtes, lors d'une réunion décidera pour quel équipement cet argent sera utilisé et vous serez informés.

Pour l'arbre de Noël des enfants de la commune, nous avons également offert le spectacle proposé par la compagnie « Cicadelle » de Rennes. A titre d'information le coût était de 750€

L'arbre de Noël étant réservé aux enfants de 0 à 11 ans, nous avons souhaité également offrir quelque chose aux adolescents de 12 à 16 ans et nous avons opté pour 2 places de cinéma au Trianon pour chacun d'eux. Une initiative semble-t-il très appréciée!



Miguel PASQUETTE jouant le Père Noël lors de la remise des places de cinéma pour Florent, Mathilde, Hugo

2017 aura été également la création de notre page Facebook, n'hésitez pas à la visiter et à partager nos manifestations et également à les commenter.

Je ne peux que me réjouir des différentes animations proposées aux habitants et cela grâce une équipe motivée et efficace et jamais à court d'idées.

Lors de notre assemblée générale, Magali PASQUETTE, nous a rejoints, et cela est une bonne nouvelle. Si vous souhaitez vous aussi venir nous rejoindre, vous serez le bienvenu.

Enfin, je ne peux terminer ce mot, en évoquant 2018 qui verra les 40 ans d'existence du comité des fêtes, et cela n'est pas banal pour une association communale. Ce qui l'est encore moins, c'est que des membres soient présents depuis l'origine et aussi je tiens à citer Maurice LADUNE, Maurice NOËL, Jacques ONFROY qui ont contribué à la création et à l'évolution du comité et qui sont encore présents. Un grand merci à eux pour ces 40 ans de bénévolat.

GUILBERT Joël

COMPOSITION DU COMITÉ

Président: GUILBERT Joël

Vice-président: NOEL Maurice

Secrétaire: PASQUETTE Miguel

Secrétaire adjoint: ONFROY Jacques

Trésorier: MAZERES Gilles

Trésorier adjoint: FRIGOT Jean-Michel

Membres :

BAILLY Michèle, LADUNE Maurice, LAINÉ Marie-Blanche, MEUNIER Catherine, MINERBE Sylvie, PASQUETTE Magali, REVERT Marie, REVERT Xavier

CALENDRIER 2018

VENDREDI 29.06.2018 à partir de 19H30 : APERO-CONCERT

DIMANCHE 01.07.2018 à partir de 12H00 : MÉCHOUI sous tente

VENDREDI 07.09. 2018 à 20H30 : LOTO Salle des Fêtes de MONTEBOURG

Si vous avez des suggestions n'hésitez pas à nous contacter! comite.stfloxel@laposte.net

MÉMENTO

Services

Mairie: 02.33.41.24.25 Maire: ONFROY Jacques 1^{er} adjoint: GUILBERT Joël 2^{ème} adjoint: LELONG Joëlle
Mardi :17/19h et Mercredi : 9 h/12h

Permanences Communauté d'Agglomération: 02.33.95.41.50

Lundi :13h30/17h30 Mercredi : 8h30/12h30 Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30/12h30 et 13h30/17h30

Déchetterie: 02.33.21.60.35 Lundi, Mercredi et Samedi : 9h/12h et 13h30/18h Vendredi : 14h/18h

Service de la Poste MONTEBOURG: 3631 Lundi au vendredi : 8h45 /12h et 13h30/16h30 Samedi : 8h45/12h

Syndicat d'eau (Spanc, Assainissement Collectif): 02.33.41.23.85 Mardi au Vendredi 8h /12h et 13h30 /17h

Médiathèque: 02.33.08.19.90 Ouvert Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi Jeudi étant réservé aux scolaires

Sous-Préfecture CHERBOURG: 02.33.87.81.81 Lundi au Vendredi : 8h/11h45 et 13h45/17h30

Direction Départementale des Territoires et de la Mer CHERBOURG: 02.50.79.15.00

Gendarmerie: 02.33.21.71.20 ou composer le 17 Mardi : Jeudi 8h/12h Vendredi : 14h/18h

Trésor Public:

Impôts: 14 rue de Saint Malo VALOGNES 02.33.21.61.00

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 8h30/12h. Mardi de 8h30/12h et 13h30/16h

Produits locaux (Loyers...): 3 rue des Ecoles VALOGNES 02.33.40.18.49

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h15/11h45 et 14h/16h. Vendredi : 9h15/11h45.

Eau : 22. Rue François la vieille BP 719 50107 Cherbourg en Cotentin 02.33.10.11.90

Ouvert de 8h30/12h et 13h30 /16h00 sauf mercredi et samedi

Paroisse: Père LEBLOND: 02.33.41.24.72

Services médicaux et d'aide aux personnes

POMPIERS: 02.33.41.14.99 ou composer le 18/112

S.A.M.U: composer le 15

CABINET MEDICAL du HARAS: 34 place St Jacques, 50310 MONTEBOURG

Médecins: 02.33.21.73.80

DUTARET Mathieu, FAVEZ Claire, LEBRIS Thomas, TRIBOUILLARD-LEGRAND Catherine

Dentistes: 02 33 41 12 82

BAUDIN Bruno, LOGGHE Patrick

CABINETS KINESITHERAPEUTES:

Cabinet TIRAPU Olivier: kiné-ostéopathe et JUIN Hans : Kinésithérapeute

52 r Général Leclerc MONTEBOURG 02.33.41.28.09

Cabinet GESIPPE Anita: Kinésithérapeute et GHYS François: Kinésithérapeute

5 place du Petit Marché MONTEBOURG 02.33.93.47.86

CABINETS D'INFIRMIERS:

LECONTE-LEDORMAND-LOIT-PEIGNEY: 11 Rue Saint Jacques MONTEBOURG 02.33.21.03.08

LACOTTE Valérie- TIRAPU Anne-Sophie: 11 Place Albert Pèlerin MONTEBOURG 02.33.93.11.54

GUERRIER Sophie: 54 Rue des Juifs MONTEBOURG 02.50.29.90.03

REGNIER Nathalie: 2 Place du Petit Marché MONTEBOURG 02.33.04.03.44

PEDICURE: GRARD Simon :34 Place Saint-Jacques, 50310 MONTEBOURG 06.58.87.31.38

PHARMACIE: MATEOS Jacques 31 Place Albert Pèlerin 50310 MONTEBOURG 02.33.41.22.21

AMBULANCE: TELLIER Alain 50310 MONTEBOURG 02.33.41.23.50

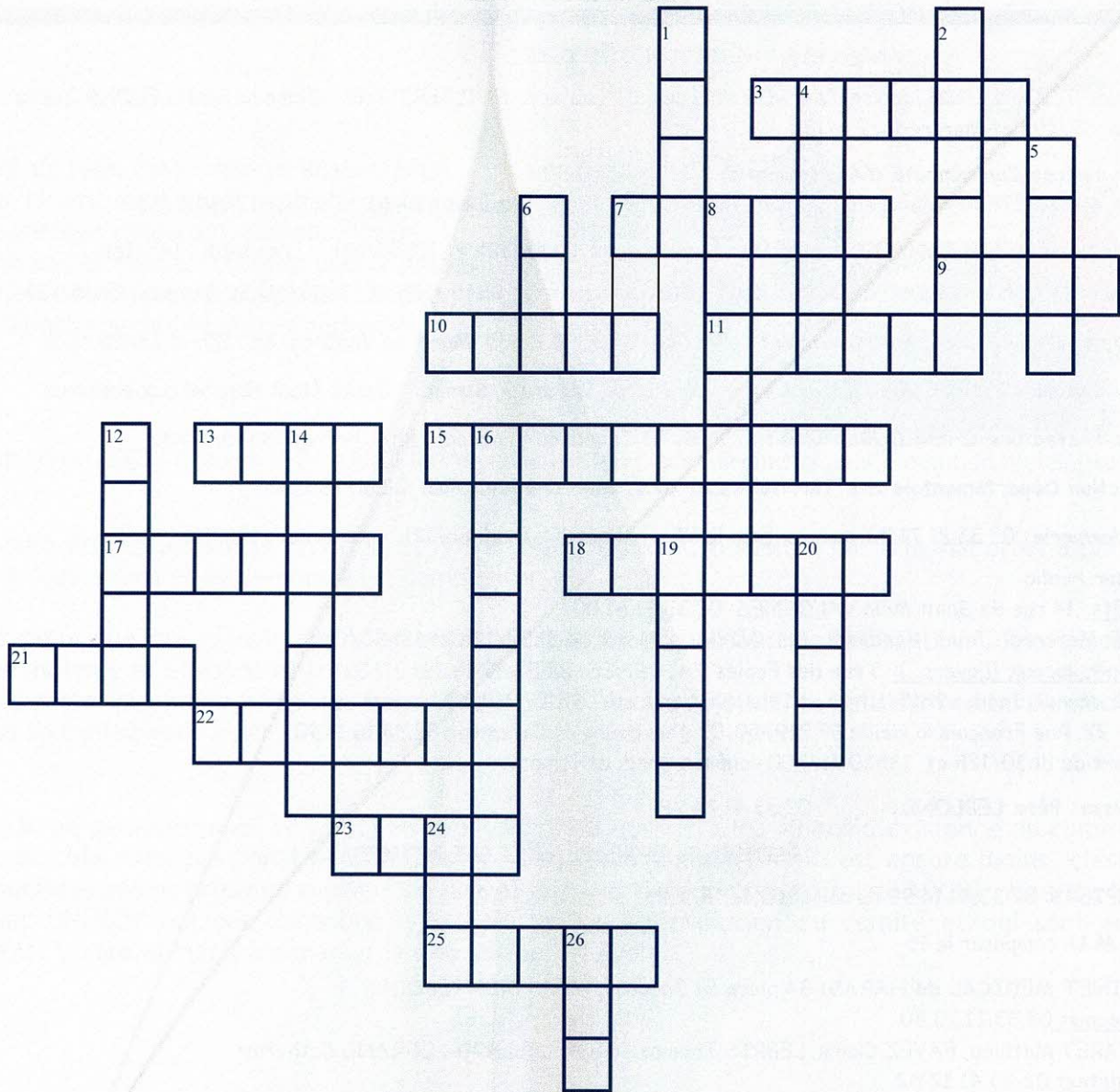
Hôpital de VALOGNES: 02.33.95.70.00 **Hôpital PASTEUR de CHERBOURG:** 02.33.20.70.00

Maison de retraite MONTEBOURG: 02.33.21.36.23 ou 02.33.21.70.70

Foyer personnes âgées Résidence Dr Eliard Rue de l'abbaye 50310 Montebourg 02.33.21.15.85

A.D.M.R Montebourg: 36.Rue M^{gr} Le Nordez 02.33.77.13.20 Mardi: 9h30/11h Jeudi 14h30/16h30

JEU



Horizontalement

3. Petit groupe de maisons
7. Celui de notre église est classé
9. Sans compagnie
10. Au bout des bras
11. Notre département
13. Remplace un nom féminin
15. Instruments de musique
17. Siège du conseil municipal
18. Habitants de Montebourg
21. Bovidé
22. Grande ombrelle
23. On y dépose son bulletin de vote
25. Suite de mouvements rythmés

Verticalement

1. Très mince
2. On la prépare pour les vacances
4. Moyen de transport
5. Il peut être de magie
6. Mois de l'année
7. Fleur symbole de la royauté
8. Nécessaires pour affranchir le courrier
12. Espace de repos
14. Temps libres
16. On peut y visiter ses batteries
19. Sert à mesurer le bois
20. Point cardinal
24. Habitat des oiseaux
26. Pratique au sport d'hiver

Solution dans le prochain bulletin

RAPPEL

Démarche carte grise :

Le service des cartes grises de la préfecture n'accueille plus de public depuis le 2 novembre 2017.
Comment réaliser une démarche d'immatriculation de véhicule ?

- auprès d'un professionnel de l'automobile dûment habilité par la préfecture

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-immatriculer-votre-vehicule2>

- ou par Internet **<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>**

- Une connexion via **[FranceConnect](#)** est vivement conseillée : pas de code confidentiel de carte grise à donner.

Vous pouvez également consulter un guide des téléprocédures à cette adresse :
<http://www.manche.gouv.fr/Demarches-administratives/Cartes-grises#N367>

BULLETIN MUNICIPAL

Le coût du bulletin municipal de l'année dernière s'élevait à 584,64 €, soit **2,75 €** par bulletin.

Toute personne souhaitant collaborer au bulletin sera la bienvenue.

De même, si vous souhaitez nous faire partager votre passion, votre talent artistique à travers un futur bulletin, n'hésitez pas à venir nous rencontrer aux heures de permanences de mairie ou à nous contacter par mail à l'adresse suivante

commune.stfloxel@orange.fr

Rédacteur: Joël GUILBERT
avec la collaboration de Sylvie COUSIN, Christelle FRANCOIS, Miguel PASQUETTE

Merci aux photographes pour l'utilisation de leurs photos

2018

janvier 2018

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

février 2018

lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

mars 2018

lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

avril 2018

lu	ma	me	je	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

mai 2018

lu	ma	me	je	ve	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

juin 2018

lu	ma	me	je	ve	sa	di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

juillet 2018

lu	ma	me	je	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

août 2018

lu	ma	me	je	ve	sa	di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

septembre 2018

lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

octobre 2018

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

novembre 2018

lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

décembre 2018

lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Mairie de Saint Floxel

Mardi: 17H-19H Mercredi: 9H-12H

O2.33.41.24.25

commune.stfloxel@orange.fr

Tournée rattrapage des jours fériés

vendredi 11 mai 2018, le matin

vendredi 02 novembre 2018, le matin

Vacances scolaires Caen (Zone B)